Recu en préfecture le 13/02/2023

Publié le 13/03/2023



ID: 059-265905646-20230207-2023 02 07 01-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

## **SÉANCE DU 07 FÉVRIER 2023**

### Délibération n° 2023/02/07/01

Objet : Révision des tarifs des jardins familiaux

Nombre de membres: 17

En exercice: 17 Présents :

11

Votants:

16

L'an deux mil vingt-trois, le sept février à 09 heures 00 minute, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Sentinelle, légalement convoqué par le Président le 1er février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des services « Samuel Paty »;

Sous la présidence de : M. Éric BLONDIAUX, Maire, Président du C.C.A.S

Étaient présents :

M. BLONDIAUX / Mme DHAUSSY / Mme CAMPHIN / M. GABET / Mme

FLAMEY / Mme DOLEZ / Mme GABET / Mme MARÉCHAL / M. MOREAU / M.

**DUJARDIN / Mme JOUET.** 

Étaient représentés :

Mme BRENET (procuration à Mme DHAUSSY)

Mme HÉBERT (procuration à Mme BLONDIAUX)

M. MEDJAHED (procuration à M. GABET) M. BIRÉE (procuration à Mme JOUET) M. BRENET (procuration à Mme CAMPHIN)

Était absente :

**Mme MASCHIO** 

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Marcel PATIN est nommé(e) secrétaire de séance.

#### Nombre de votants :

o Pour:

16

O Contre :

Abstention :

00

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le 13/03/2023

ID: 059-265905646-20230207-2023 02 07 01-DE

#### EXPOSÉ :

Vu le Code de l'Action Sociale;

Vu l'aménagement de jardins familiaux réalisé pour le compte du CCAS;

Vu la délibération du 29 février 2016 ;

Rappelant qu'à ce jour, le tarif de la location des parcelles des jardins familiaux du CCAS, pour l'année, est à 0,50€/m² pour les sentinellois et 1,00€/m² pour les non-sentinellois et qu'une caution de 50€ est demandée aux nouveaux locataires lors de la signature du contrat de location,

Le Président propose une révision des tarifs de location des parcelles des jardins familiaux à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023

Il propose un tarif à hauteur de 0.70€/m2 pour les sentinellois et de 1.50€/m2 pour les nonsentinellois.

Une caution de 50€ pour les nouveaux locataires reste inchangée.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir débattu à l'unanimité, le Conseil d'Administration

#### ADOPTE

- Les nouveaux tarifs de location des parcelles des jardins familiaux à compter du 1er mars 2023.

#### Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Télétransmission en sous-préfecture le :

Publication sur le site communal le :

#### Signatures:

Le Maire, Président du C.C.A.S Le(la) secrétaire de séance,